

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 20 JUILLET 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

VIDEOPROTECTION

Sous-domaine :

Sécurité Publique

OBJET :

**Migration du
serveur de vidéo
urbaine**

Liaison radio

**Remplacement de
6 caméras avec
lecture de plaque**

N° 40/2026

L'an deux mille vingt-six, et le 20 Juillet à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 10 Juillet 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Vanessa SALANDINI, Henri TUVERI, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absents excusés : Joëlle LEVEJAC, Patrick LEROY.

Mme Vanessa SALANDINI a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la réflexion engagée et validée par le précédent Conseil Municipal actant le développement de la vidéoprotection pour la période 2020-2022, 23 caméras ont été installées aux points suivants :

- | | | |
|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| - 1 Station Dyneff, | 1 Parvis de la Mairie | 1 Rond-point Ouest (entrée) |
| - 1 Rue du Cèdre | 1 Boulodrome | 1 Hôtel de ville |
| - 1 Carrefour de Villarzel | 1 Rond-point Ouest (sortie) | 1 Boulodrome/salle polyvalente |
| - 1 Salle polyvalente | 1 Parking des associations | 1 Camping |
| - 1 Ecole maternelle (entrée) | 1 Ecole maternelle (arrière) | 1 Traverse de Conques |
| - 1 Vestiaires stade | 1 Accès terrain de sport | 2 Espace culturel |
| - 1 Rond-point Est | 1 City stade | 1 Parking City stade |
| - 1 Rond-point Est (plaques) | | |

Monsieur le Maire indique qu'il convient de migrer le système d'exploitation sur un dispositif plus performant du fait de l'évolution technologique.

Il présente la proposition réalisée par le prestataire actuel JD2M qui prévoit la modernisation du système en 3 phases distinctes et indépendantes les unes des autres :

- 1^{ère} phase : Migration du serveur de vidéo urbaine : 11 011.08 € TTC,
- 2^{ème} phase : Liaison radio entre 2 caméras : 1 416 € TTC,
- 3^{ème} phase : Remplacement de 6 caméras avec lecture de plaque : 7 546.08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

APPROUVE la démarche engagée,

AUTORISE Monsieur le Maire à valider les présents devis.

INDIQUE que les travaux sont budgétisés sur le budget 2026 et feront l'objet d'une décision modificative.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260720-20260720DEL40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026